

Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de l'ASPALA

Les membres de l'ASPALA se sont réunis en assemblée générale annuelle **le lundi 2 mars 2020** sur convocation du bureau, à la salle Henri Lasson d'Antony, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Désignation du président et du secrétaire de séance
- Rapport moral et financier de l'association :
 - Rapport d'activité du club et de ses commissions
 - Soumission et vote pour approbation des comptes 2019
 - Soumission et vote du budget prévisionnel et des cotisations 2020
- Approbation du nouveau règlement intérieur (vote)
- Cession à titre gracieux à la Région Ile-de-France de la partie de la SAE Descartes appartenant à l'ASPALA (vote)
- Participation des adhérents au projet de club :
 - Election au CA : candidatures et vote des adhérents
 - Appel à candidatures pour les commissions
 - Rôle des responsables de séances
 - Organisation de la sortie Bourgogne
- Informations et questions diverses

Documents annexés : A-Présentation et Bilan Financier, B- Nouveau Règlement Intérieur

Avant d'entrer en séance, les membres présents ont émarginé la feuille de présence. Son pointage fait ressortir 50 membres présents, 41 adultes représentés (procuration) et 7 mineurs représentés, soit 98 membres présents ou représentés sur 320 adhérents. Selon les statuts du club, l'Assemblée Générale ordinaire, pour être tenue valablement, doit se composer d'un cinquième au moins des membres ayant le droit d'en faire partie, soit au minimum 64 membres. Le quorum est donc très largement atteint.

▪ Désignation du président et du secrétaire de séance

Présidente : Magali PONS élue à l'unanimité

Secrétaire : Urara MITSUNAGA élue à l'unanimité

Rapport d'activité du club (pages 3-7 annexe A)

Faits marquants de l'année écoulée :

- Augmentation significative de 86,5% de licenciés en un an
- Augmentation du nombre de séances de cours enfants/jeunes : 12 versus 5 en 2018/2019),
- Création d'une « Team compétition » avec une séance d'entraînement dédiée par semaine et la participation à plusieurs compétitions,
- Création d'un cours perfectionnement ouvert aux membres adultes et encadré par Alexandre TONG. Ce cours a eu beaucoup de succès,
- Accident de Jérémie le 24 octobre 2019 + arrêt de travail jusqu'à mi-mars 2020 (page 5)
- Ouverture de deux séances autonomes par semaine durant les vacances scolaires (hors congés de Noël)
- Autres faits marquants en page 6

Perspectives pour cette année :

- Accueil de compétitions sur notre SAE
- Renouvellement complet des voies
- Organisations d'autres dominicales et portes ouvertes
- Autres perspectives en page 7

Rapport d'activité des commissions (pages 8-48 annexe A)

Commission SAE :

- Plusieurs améliorations ont été apportées à notre SAE : ouverture de demi-voies sous les parties déversantes, marquage de voies avec des numéros aux relais, mise en place d'affichettes de cotations des voies...
- Sécurisation des dégaines en cours : resserrage et sécurisation de la fermeture à l'aide de scotch orange. Les membres souhaitant apporter leur aide pour finaliser cette sécurisation sont les bienvenus et peuvent se manifester auprès d'un membre de la commission.
- Autres actions de la commission : cf. page 9 de l'annexe
- A venir : le remplacement de maillons rapides et éventuellement des plaquettes par des broches, moins exposées à l'usure
- Fusion entre la commission SAE et la commission sécurité dont les missions et actions sont souvent communes : commission SAE et matériel (page 10)

Commission « Sécurité et matériel » :

- Point sur les EPI (cordes, dégaines fixes, plaquettes...) *cf. page 12*
- Nouvel outil de gestion des EPI (*page 13*)
- Point sur l'accident de notre moniteur d'escalade : retour d'expérience et mise en place d'actions afin d'améliorer la sécurité sur le mur de vitesse (*page 14*)
- Organisation début 2020 d'une soirée de formation et de sensibilisation aux EPI
- La commission remercie les responsables de séances qui ont participé activement à la surveillance des séances autonomes permettant le maintien de ces séances malgré l'absence de Jérémie HARTMAN.

Commission « Formation et compétition » :

- Compétition :
 - Nouveau membre : Christian LEMAIRE
 - Présentation de la « Team compétition » constituée de 15 membres jeunes et adultes
 - Entraînement de 2 heures par semaine encadré par Jérémie HARTMAN et Philippe BOUZERAND (stagiaire - étudiant en 3^{ème} année STAPS) puis relayé par Adrien AUPETIT et ponctuellement par Alexandre TONG
 - Participation à de nombreuses compétitions avec de belles performances (plusieurs podiums),
 - Participation de membres "hors Team" à certaines compétitions
 - Autres activités et actions (*page 18*)
 - Perspectives : demande de subvention PSF pour permettre le développement de la compétition, recherche de sponsors/mécénats, accueil et organisation de compétitions avec notamment le championnat régional de difficulté le 9/10 mai pour lequel nous aurons besoin de l'aide de nombreux bénévoles (*page 25/26*)
- Formations
 - Plusieurs formations réalisées et en cours : juge de bloc, initiateur SAE, validation stage pratique SNE, initiateur montagnisme
 - Projets de formations : juge de difficulté, conducteur de nacelle, ouvrier, passeports, recyclages initiateurs, moniteurs médico-sportif...
 - Point sur les passeports (*page 28*)

Commission communication :

- Rappel des objectifs (*page 30*)
- Actions menées : mise à jour du site internet et de la page Facebook, création d'affiches, mise en place du système d'adhésion en ligne
- Evènements 2020 : organisation de la communication pour le futur championnat régional de difficulté, actions sur le site internet, newsletters et autres chantiers 2020 (*page 32 et 33*)
- Nouvelle composition de la commission (*page 34 et 35*)

Commission jeunesse :

- Nouvelle commission créée en 2020
- Présentation de sa composition et de ses missions
- Objectif principal : coordonner et initier les actions pour les jeunes (enfants et ados) du club (*page 39*)
- Organisation d'un goûter d'information aux parents à la rentrée, de sorties jeunes bloc et de stages durant les vacances de la Toussaint ainsi que celles de février
- Formation de juges de bloc pour 3 parents
- A venir : organisation d'un séjour à l'Ascension (*page 42 et 43*)

Commission sorties :

- Rappel des objectifs de la commission (*page 45*)
- Réalisation de 12 sorties officielles (*page 46*)
- 11 sorties à venir dont déjà trois complètes (*page 47*)

Soumission pour approbation des comptes 2019 (pages 49-53 annexe A)

- Présentation du bilan financier 2019 (*page 50*) :
 - Excédent de 19.706,01 € provenant des recettes supplémentaires des cotisations (*page 51*)
 - Le budget a été multiplié par 7 en 4 ans. L'excédent de cette année fait que la trésorerie est confortable (*page 52*)
 - Points d'évolution pour 2020 et suivantes (*page 53*) : baisse de l'aide CNDS (7.500 € en 2019, 5.000 € en 2020, 0 € en 2021), début de plafonnement du nombre d'adhérents, développement de services aux adhérents : sorties, compétition...
- Vote pour approbation des comptes 2019 : **Approuvé à l'unanimité**

Soumission et vote du budget prévisionnel et des cotisations 2020 (pages 54-56 annexe A)

- Plafonnement du nombre d'adhérents
- Cotisation de base et réduction antonien inchangées
- Réduction réinscription ramenée à -30 €
- Introduction de réductions familles
- Autres bases de prévision en page 54
- Budget prévisionnel déficitaire de 1080€

Vote pour la cotisation année 2020-2021 de 250€ : **Approuvé à l'unanimité**

Vote du budget prévisionnel 2020 : **Approuvé à l'unanimité**

▪ Approbation du nouveau Règlement Intérieur (annexe B) :

Vote pour approbation du nouveau Règlement Intérieur : **Approuvé à l'unanimité**

▪ Cession à titre gracieux à la Région de la partie de mur de l'ASPALA au Lycée Descartes :

L'ASPALA a utilisé durant de nombreuses années la structure artificielle d'escalade (SAE) du gymnase du lycée Descartes d'Antony.

Dans le cadre de la rénovation du lycée Descartes en 2012-2013, la Région Ile-de-France a pris en charge les parties latérales du mur d'escalade tandis que l'ASPALA a financé la partie centrale dont elle est propriétaire. L'ASPALA est également propriétaire des deux volumes préexistants situés sur les parties latérales du mur d'escalade autour desquelles le nouveau mur a été construit.

Une convention quadripartite d'utilisation de la SAE avait été rédigée en 2013 (lycée, club ASPALA, la mairie d'Antony, Région IdF)

Au total, l'ASPALA a acquitté une somme de 20 000 euros TTC pour la construction de cette partie centrale de la SAE.

Suite au départ vers la nouvelle structure du gymnase La Fontaine, l'ASPALA a dû abandonner l'usage de la SAE au Lycée Descartes.

Nous avons sollicité le Conseil régional en mai 2017 pour étudier les moyens d'une indemnisation afin de compenser la perte financière consécutive pour l'ASPALA. Nous avons estimé le montant de l'indemnisation à 12 000 euros net.

En décembre 2017, les services du Conseil régional ont répondu au club qu'ils ne pouvaient asseoir juridiquement le paiement d'une subvention au motif que la Région n'avait pas été signataire de la convention quadripartite.

En novembre 2018, nous avons saisi le Médiateur de la Région Ile-de-France sur cette affaire et

celui-ci a confirmé la réponse des services du Conseil régional.

Estimant que tous les recours sont épuisés et souhaitant mettre un terme définitif à ce sujet, il est proposé d'officialiser la cession à titre gracieux de la partie de la SAE Descartes à la Région Ile-de-France. L'Assemblée Générale du club est sollicitée afin d'autoriser cette cession.

La cession à titre gracieux à la Région IdF est approuvée à la majorité des membres présents et représentés (93 voix "pour" et 5 abstentions).

Participation des adhérents au projet de club :

- **Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration (pages 59 annexe A) :**
 - Une candidature reçue : Christian LEMAIRE.
 - Vote à bulletin secret des membres présents et représentés : 96 votes « pour », 1 vote blanc et 1 abstention.
 - **Christian LEMAIRE est élu au Conseil d'Administration.**

- **Appel à Candidatures pour les Commissions**
 - Toutes les commissions ont besoin de renfort, les membres intéressés peuvent se faire connaître auprès des différents responsables

- **Rôles des Responsables de Séance**

Les responsables de séance participent la vie associative et au bon fonctionnement du club. Leurs rôles sont les suivants :

- Permettre l'accès à la structure d'escalade aux seules personnes autorisées
- Vérifier que les règles de sécurité et que les consignes du règlement intérieur sont bien respectées par les pratiquants et les rappeler lorsque ce n'est pas le cas.
- S'assurer de la bonne mise en place de la salle, du respect des horaires et que le rangement de la salle en fin de séance est bien assuré
- Contacter le gardien du gymnase en cas de problème et les secours en cas d'incident, d'accident ou blessure d'un adhérent.

-

- **Organisation sortie Bourgogne**

- La sortie annuelle du club aura lieu au camping de Vitteaux le WE du 30 mai (2 nuits sur place)
- Nombre de participants : 40 max
- Une contribution de 20€ est demandée pour la nourriture du soir.
- Les frais de location du camping sont pris en charge par le club
- Prise en charge par le club des 2 DE d'escalade embauchés pour encadrer les 3 jours en plus de Jérémie HARTMAN
- Les participants doivent prévoir et régler les frais de transport (covoiturage) et repas du midi

▪ Informations et questions diverses

Plus d'autres questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par les membres du bureau.

Magali PONS
Présidente de l'ASPALA



Urara MITSUNAGA
Secrétaire de l'ASPALA

